



RAPPORT RTS 28
REVUE ANNUELLE 2025

1er avril 2026

Le présent rapport vise à présenter diverses informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue par Optimum Gestion Financière S.A. (« OGF »).

En effet, l'article 27 de la Directive MiFID 2014/65/EU prévoit une obligation, pour les entreprises d'investissement, de prendre « toutes les mesures suffisantes pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour leurs clients compte tenu du prix, du coût, de la rapidité, de la probabilité de l'exécution et du règlement, de la taille, de la nature de l'ordre ou de toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre ».

Ce rapport est encadré par la norme technique réglementaire « RTS 28 » qui complète la directive sus-énoncée avec l'objectif d'accroître la qualité et la transparence des informations disponibles pour les investisseurs professionnels et non-professionnels quant aux ordres transmis ou exécutés.

1. Périmètre

Ce rapport est établi sur la base des ordres exécutés pour le compte des mandats de gestion institutionnels mis en place entre OGF et ses clients institutionnels, et notamment Optimum Vie (« OVIE »).

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandats, deux catégories d'instruments financiers traités par OGF ont fait l'objet de transactions en 2024 :

- Les actions et instruments assimilés ;
- Les instruments de dette (obligations).

La période de référence du rapport s'étend du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

2. Politique de sélection des intermédiaires et de meilleure exécution

Conformément à l'article 65 du règlement délégué (UE) 2017/565 de la commission du 25 avril 2016, OGF doit s'assurer de la mise en place d'un dispositif de passation des ordres conforme et de la protection des intérêts des porteurs de parts et de ses clients privés.

En outre, dans le cadre de sa Politique de sélection des intermédiaires et de meilleure exécution, OGF procède à ses meilleurs efforts pour sélectionner les négociateurs qui lui permettront d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

3. Classement des cinq intermédiaires par catégorie d'instrument

3.1. Actions et instruments assimilés

Top 5 Courtiers - Actions - 2024					
Intermédiaire	Proportion du volume d'ordres exécutés	Proportion du nombre d'ordres exécutés	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Reuss Private	27,44%	24,85%	100%	N/A	0,00%
La Banque Postale	23,31%	17,16%	100%	N/A	0,00%
Oddo BHF	18,34%	20,12%	100%	N/A	0,00%
Kepler Chevreux	11,63%	14,20%	100%	N/A	0,00%
HELLWIG	8,76%	11,24%	100%	N/A	0,00%

3.2. Instruments de dette

Top 5 Courtiers - Obligations - 2024					
Intermédiaire	Proportion du volume d'ordres exécutés	Proportion du nombre d'ordres exécutés	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Oddo BHF	36,58%	21,38%	N/A	N/A	0,00%
Jitney Trade	34,63%	61,73%	N/A	N/A	0,00%
Kepler Chevreux	28,13%	16,14%	N/A	N/A	0,00%
Banque Nationale du Canada	0,58%	0,67%	N/A	N/A	0,00%
Banque Laurentienne	0,08%	0,08%	N/A	N/A	0,00%

4. Analyse de la qualité d'exécution obtenue

4.1. Facteurs utilisés dans l'évaluation de la qualité de l'exécution

Dans le cadre de sa procédure de « meilleure sélection », OGF contrôle annuellement l'efficacité de sa procédure de « meilleure sélection » selon trois (3) aspects :

- **Aspects qualitatifs**
 - Accès aux lieux d'exécution permettant régulièrement de réaliser la meilleure exécution ;
 - Connectivité ;
 - Accès direct au marché ;
 - Qualité des supports Middle et Back-Office.

Une note de 1 à 5 est attribuée à chaque critère par les gérants financiers (5 : très bon, 1 : perfectible).

- **Aspects opérationnels**

- Qualité des confirmations ;
- Qualité des dénouements ;
- Gestion des suspens.

Une note de 1 à 5 est attribuée à chaque critère par le middle-office (5 : très bon, 1 : perfectible).

- **Aspects quantitatifs**

- **Niveau des frais d'intermédiation par rapport aux conditions négociées ;**
- **Compétitivité des frais d'intermédiation ;**
- **Cohérence volume traité/notation des intermédiaires.**

Ces éléments sont analysés annuellement par le gestionnaire back ou middle office et le RCCI, sur la base des données de frais et de volumes traités pour chaque intermédiaire.

4.2. Facteurs pouvant conduire à la modification de la liste des intermédiaires financiers sélectionnés

Les frais sont évalués par rapport à leur niveau absolu et par rapport aux critères d'évaluation précédemment cités. Annuellement, le gestionnaire middle-office réalise le récapitulatif des volumes traités et des frais d'intermédiation pour chacun des intermédiaires de la liste. Cela permet de s'assurer que les intermédiaires les mieux notés ont bien été privilégiés.

Toute notation globale en dessous de 2 entraîne une sortie de l'intermédiaire de la liste des intermédiaires autorisés. La sortie d'un intermédiaire autorisé peut également être décidée si un motif légitime le justifie, à l'occasion d'un conseil d'administration d'OGF sur proposition d'un dirigeant ou du comité des placements d'OGF.

4.3. Explication sur les modalités d'exécution des ordres en fonction de la catégorie de clients

La Politique de sélection des intermédiaires et de meilleure exécution d'OGF s'applique uniformément à toutes les catégories de clients, que ces-derniers soient catégorisés comme des clients « professionnels » ou « non-professionnels » dans le cadre de la gestion sous mandat.

4.4. Potentiels conflits d'intérêts avec les intermédiaires financiers

OGF ne détient aucun lien capitalistique avec les intermédiaires financiers figurant sur sa liste d'intermédiaires autorisés. OGF ne perçoit aucune rémunération, rétrocession ou avantage non monétaire de la part de ses intermédiaires au titre de la transmission ou de l'exécution des ordres.

La sélection et l'évaluation des intermédiaires reposent exclusivement sur les critères qualitatifs, opérationnels et quantitatifs décrits dans le présent rapport, conformément à la Politique applicable en la matière.

4.5. Explication de la manière dont OGF utilise des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution

OGF utilise et s'appuie sur les données de son outil de passation des ordres Bloomberg pour analyser la qualité d'exécution de ses intermédiaires financiers.

4.6. Explication de la manière dont l'entreprise d'investissement utilise des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication

Non applicable.